

Quel est le processus à suivre?

Dans les quatre jours suivant votre congé de l'hôpital, un membre de l'équipe de Santé à domicile Ontario communiquera avec vous (ou avec la première personne à rejoindre que vous avez nommée) pour évaluer votre situation.



Pour être admis à un programme de réadaptation à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC), vous devez :

- vivre à la maison ou dans une maison de retraite;
- avoir subi un AVC dans les derniers six mois;
- être prêt et apte à participer à un programme de thérapie intensif;
- être capable de suivre les instructions d'un thérapeute;
- demander à un soignant d'assister à vos séances de thérapie si vous avez besoin de l'aide de deux personnes pour vous lever et vous asseoir.

Et si j'ai des questions?

N'hésitez pas à contacter Santé à domicile Ontario au :



613 745.5525 poste 5875 ou
sans frais : 1 800 538.0520,
poste 5875



Ontario
Health atHome



Santé
Bruyère
Health



Services de consultations externes en réadaptation à la suite d'un AVC

Offrant un accès direct aux soins dont vous avez besoin après votre congé de l'hôpital



Demande de services

Personne qui a recommandé votre réadaptation après un accident vasculaire cérébral :

Nom : _____

Date : _____

Services demandés pour vous :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ergothérapie | <input type="checkbox"/> Service social |
| <input type="checkbox"/> Physiothérapie | <input type="checkbox"/> Diététiste |
| <input type="checkbox"/> Orthophonie | |

Nous serons heureux d'orienter votre parcours dans le système de santé.

Nos programmes de réadaptation après un accident vasculaire cérébral ont été conçus pour favoriser le meilleur rétablissement possible et la reprise de vos activités après un séjour à l'hôpital.

Nous communiquerons avec vous pour déterminer quels services répondent le mieux à vos besoins, selon votre situation.

Un accès direct aux soins dont vous avez besoin après votre congé de l'hôpital

Pour veiller à ce que vous ayez accès au programme de réadaptation en consultation externe qui répond le mieux à vos besoins, Santé à domicile Ontario et Santé Bruyère se sont engagés comme partenaires à offrir un accès direct aux survivants d'un accident vasculaire cérébral :

- **Les patients dont l'état de santé permet de visiter une clinique** peuvent faire partie du Programme de réadaptation de la clinique ambulatoire de Santé Bruyère.
- **Les patients dont l'état de santé exige des soins à domicile** peuvent faire partie du Programme communautaire de réadaptation après un accident vasculaire cérébral offert par Santé à domicile Ontario. Sinon, on peut recommander un autre service communautaire qui répond mieux aux besoins du patient.